



Approbation des projets de thèse – lignes directrices

But:

L'approbation du projet de thèse par le comité de thèse est une étape obligatoire dans les programmes d'études supérieures de l'École des sciences infirmières. Le processus d'approbation des projets de thèse permet aux étudiantes* de montrer qu'elles maîtrisent bien leur sujet de thèse et se l'approprient, que leur recherche contribuera à enrichir le corpus de connaissances en sciences infirmières et que la méthodologie qu'elles se proposent d'adopter est pertinente, rigoureuse et réalisable selon le niveau d'étude (Doctorat versus MScN). Il n'y a aucune allocation de crédit pour l'approbation du projet de thèse.

Chronologie:

Le processus d'approbation a lieu :

a) Pour la maîtrise :

- Par la fin de la 3^e session, ou au plus tard par la fin de la 4^e session pour la MScN à temps plein ;
- Par la fin de la 8^e session pour la MScN à temps partiel ;

b) Pour le doctorat :

- Par la fin de la 5^e session, ou au plus tard par la fin de la 6^e session, et après la réussite de l'examen de synthèse (par la fin de la 4^e session).

Contenu :

Un projet de thèse comporte les éléments suivants : 1) une introduction dans laquelle sont énoncés le but et les objectifs de la recherche, les questions de recherche, un énoncé clair de l'enjeu et la contribution éventuelle de la recherche à l'avancement des connaissances en sciences infirmières; 2) un examen approfondi et systématique des écrits pertinents; 3) un cadre théorique; 4) la méthodologie envisagée, notamment une section indiquant la conception de l'étude proposée, les critères d'éligibilité ainsi que les procédures pour la collecte et l'analyse des données; 5) une liste de références ainsi que des annexes comprenant, entre autres, les documents nécessaires à la présentation d'une demande auprès du Comité d'éthique de la recherche. Pour planifier une thèse par articles, la méthodologie proposée peut être présentée comme une série de méthodologies.

Rôle des membres du comité de thèse :

- Les membres du comité de thèse fournissent soutien et conseils à l'étudiante lors de la planification et de l'élaboration de son projet de thèse.
- Ce comité agit également comme évaluateur et, à ce titre, approuve le projet de thèse soumis par l'étudiante.

* le féminin englobe le masculin



Procédure* :

- La directrice de thèse détermine si l'étudiante est prête à présenter son projet de thèse par écrit pour approbation.
- Une fois son projet rédigé, l'étudiante en soumet une copie à tous les membres du comité de thèse.
- Les membres du comité lisent et évaluent le projet de thèse dans les quatre semaines qui suivent. L'évaluation porte sur la qualité des éléments présentés par l'étudiante (et atteste qu'elle maîtrise bien son sujet), sur la contribution éventuelle de la recherche à l'avancement des connaissances en sciences infirmières ainsi que sur la pertinence, la rigueur et la faisabilité de la méthodologie envisagée. Toujours basé sur le niveau d'études (Doctorat ou MScN).
- La directrice organise ensuite une rencontre impliquant l'étudiante ainsi que tous les membres de son comité de direction de thèse. Le but de cette rencontre est de donner à l'étudiante une occasion de présenter son plan de recherche et de demander l'approbation de ce plan (avec ou sans modifications).
- Quant à l'approbation du projet de thèse proposé, le comité prendra une de ces trois décisions :
 - 1) Proposition acceptée (des modifications mineures pourraient être suggérées) ;
 - 2) Approuvée en principe, mais les révisions proposées doivent être apportées et soumises aux membres du comité de thèse pour approbation finale ;
 - 3) Le projet de thèse est rejeté et le comité exige que l'étudiante révise et apporte des modifications à son projet, le soumette à nouveau et recommence le processus d'approbation. Si son projet est rejeté, l'étudiante peut le resoumettre qu'une seule fois.
- À la fin du processus d'approbation, l'étudiante et les membres du comité de thèse signent le formulaire **Approbation du projet de thèse**. Les modifications exigées doivent figurer sur ce formulaire ou y être annexées. C'est la directrice de thèse qui fournit le formulaire à l'étudiante et qui le soumet, une fois rempli, sous la demande de service « *Proposition de thèse* » pour approbation dans uoZone.

*Quant au processus d'approbation, il peut y avoir des variances. Afin d'obtenir l'approbation pour le plan, certains comités peuvent demander que l'étudiante présente sa proposition oralement avant qu'elle soit écrite. Il serait possible qu'un comité exige une « défense de proposition de thèse » informelle, suite à l'examen de la soumission de la proposition, afin que le comité puisse fournir de la rétroaction à l'étudiante. Pour la thèse par article(s), certains comités pourraient approuver la Partie I de la proposition et ensuite la Partie II (souvent les résultats de la Partie I permet de développer la partie II de la soumission).

Pour plus d'information:

[Lignes directrices sur le processus de dépôt de thèses](#)
[Thèses sous forme de monographie ou d'articles-Règlements](#)